

**OFFRE COMMERCIALE
CONDITION PARTICULIERES**

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	GAEC LE DOMAINE D'EMILE		
N° SIRET	38307990200011		
Code APE	0124Z		
Adresse	910 RD 86 Cueil		
Code Postal	07340		
Ville	ANDANCE		
Interlocuteur	M. BIEMMIER Alain		
Tél. Fixe		Portable	06 11 22 44 52
Mail	contact@domaine-emile.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	GAEC LE DOMAINE D'EMILE				
Adresse	910 RD 86 Chemin de Cueil - Mourachat				
Code Postal	07340				
Ville	ANDANCE				
Identifiant PDL ou RAE	50 061 017 241 026				GRD : ENEDIS
Domaine de tension	BT>36 kVA		Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension	HPH : 140 kVA	HCH : 140 kVA	HPE : 140 kVA	HCE : 140 kVA	
Consommation estimée	HPH : 80299 kWh	HCH : 19715 kWh	HPE : 80369 kWh	HCE : 19617 kWh	soit CAR : 200 000 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 19/10/2020

Date de fin de fourniture : 31/10/2024

Date de mise en service à confirmer
avec Enedis (consuel inutile selon Enedis)

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).



5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 48 mois	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe)		Prix Heures Creuses Hiver
	92,79 €/MWh		63,82 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté		Prix Heures Creuses Eté
	57,24 €/MWh		44,58 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36KVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)	
	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	50,30 €/MWh	30,80 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	22,80 €/MWh	18,70 €/MWh
	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)	
	Terme fixe	
	10,44 €/kVA	
	Composante annuelle de Gestion (CG)	
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	
	183,60 €/an	
	438,00 €/an	

TAXE et CONTRIBUTION				
BT>36KVA CU	TCFE	CTA	CSPE	CEE
	3,18 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	2,96 €/MWh
				0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.
Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elle est de 3,18 €/MWh

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.



Le Domaine d'Emile
Alain & Christian Biennier
Vignerons & Arboriculteurs

07 340 ANDANCE - Ardèche
Tél. 04 75 34 35 20 - Fax 04 75 34 37 81
E-mail : domaine-emile@orange.fr

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.

Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :

Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :

Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr



Le Domaine d'Émile

Alain & Christian Biennier

Vignerons & Arboriculteurs

07340 ANDANCE - Ardèche
Tél. 04 78 34 35 20 - Fax 04 78 34 37 01
e-mail : domaine-emile@orange.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture.
- Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) disponible sur le portail SGE, plateforme de la société ENEDIS SA, gestionnaire du réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

09 ~~05~~/10/2020 16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour GAEC LE DOMAINE D'EMILE

A Andance le 09/10/2020.
Société : GAEC LE DOMAINE D'EMILE.
Nom : BIENNIER Alain
Fonction : Cogérant
Signature précédée de la mention « Bon pour accord »



Le Domaine d'Emile
Alain & Christian Biennier
Vignerons & Arboriculteurs

07340 ANDANCE - Ardèche
Tél. 04 78 34 35 20 - Fax 04 78 34 37 81
e-mail : domaine-emile@orange.fr

16.00229 10/11/16

5660518

N° REMISE

DE LA REMISE

DE CHEQUES

NTANT TOTAL

DE LA REMISE

CRÉDIT AGRICOLE
SUD RHÔNE ALPES

BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 5660518
ou RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Date de remise :

--	--	--	--	--	--

 Nombre de chèques :

--	--	--	--	--	--

Crédit sous réserve de vérification
détailée et de bonne fin

Nom et adresse du bénéficiaire
GAEC DOMAINE D'EMILE
MRS BIENNIER CHRISTIAN ET ALAIN
CUEIL
07340 ANDANCE

Signature

International Banking Account Number (IBAN) FR76 1390 6001 1460 1163 0705 088
Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP339

A remettre avec vos chèques signés au dos

Numéro de compte

Code guichet

Code banque

Clé RIB

TOTAL REMISE

à compléter dans tous les cas

8 8

1 3 9 0 6 0 0 1 1 6 3 0 7 0 5 0

6

4

1

1

0

0

6

1

3

9

0

7

0

5

1

6

3

0

7

6

0

8

16060518 13333006634 66116307050

**ÉNERGIES
DU SANTERRE**
Des hommes
au service de
vos énergies

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom * Gaec le Domaine d'Emile (b) 1

Votre adresse * Cueil 910 RD 86 (c) 2

* 07340 ANDANCE (c) 2

Code postal Ville (c) 2

* FRANCE (d) 1

Les coordonnées de votre compte * Pays (d) 1

* FR76 1390 6001 1460 1163 0705 088 (d) 1

Nom du créancier * Energies du Santerre (g) 2

I.C.S. * FR1880B528 (h) 2

* 32 FAUBOURG DE BRETAGNE (h) 2

* 80200 PERONNE (h) 2

Type de paiement : * ☐ Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☒ Prélèvement à la facture (Cochez votre choix)

Signé à * Andance (j) 2

Signature(s) : * Andance (k) 2

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur * Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque (i) 2

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) * Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir. (m) 1

* Code identifiant du tiers débiteur (n) 2

* Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. (o) 1

* Code identifiant du tiers créancier (p) 2

Contrat concerné * Nom du tiers créancier (q) 2

* Numéro d'identification du contrat (r) 2

* Description du contrat (r) 2

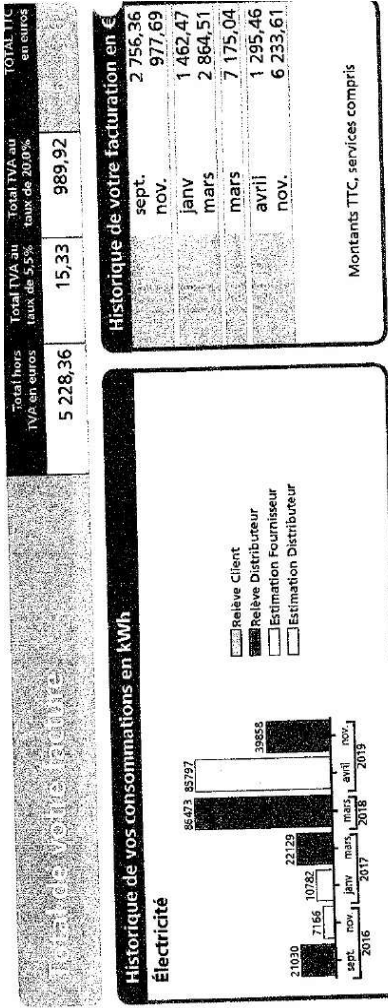
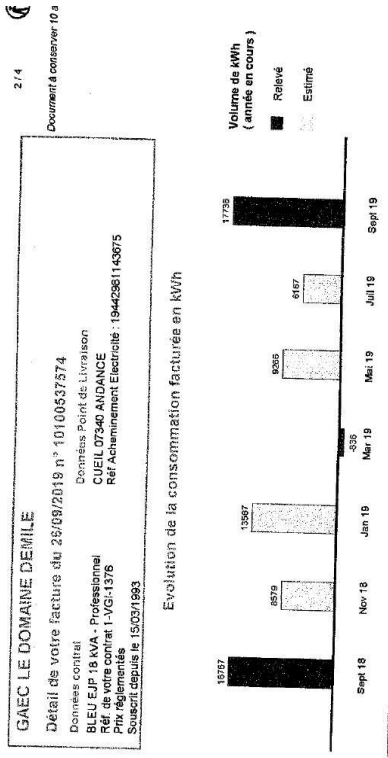
A retourner à :
Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Ce jaune va remplacer deux bleus qui consomment bpc dont voici les factures et C'est de l'arboriculture donc stockage de pommes poires et kiwi toute l'année dans des frigos; viticulture aussi donc chauffer le caveau, lieu d'accueil du public, superficie 600m2 de de stockage et 100m2 de bureau. Il y a aussi l'irrigation et l'antigel des terres donc 200 000 car c'est pas bcp.



Estimation par EDF :

Article 4 : Volume de référence contractuel

À la date de prise d'effet du Contrat, le volume global annuel moyen estimé de consommation, tel que transmis par le Client à EDF (ci-après désigné : "volume global annuel estimé") est de 200 000 kWh.

Groupes de sites	Périodes horaires	Volume de référence (kWh)
Groupe	Electricité Eté Heures Creuses	19 617
	Electricité Eté Heures Pleines	80 369
	Electricité Hiver Heures Creuses	19 715
	Electricité Hiver Heures Pleines	80 299
	Volume Total du Groupe	200 000